

**HALL A**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
n° A203 au 2ème étage

ENTREE/SEJOUR	26,20 m <sup>2</sup>
CUISINE	9,26 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,31 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,93 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,48 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,29 m <sup>2</sup>
WC	1,79 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	4,15 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>83.41 m<sup>2</sup></b>
BALCON 1	6,51 m <sup>2</sup>
BALCON 2	3,89 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>93.81 m<sup>2</sup></b>
---	----------------------------

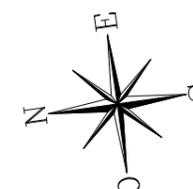
**LEGENDE**

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Tri sélectif
Retombée de poutre	Linéaire complément.

Indice D Février 2019

Echelle :

**ARCHITECTE**  
BRISAC GONZALEZ ARCHITECTS



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.